

Le 14 janvier 1769 - Steinauer au ministre.

Un document des Archives Nationales. A.N. Col E 373 bis, dossier Steinauer. Vues 121-124.

Légion : tenue et subordination. Chasse aux Noirs marrons, mortalité des troupes résidant à Madagascar

Le Marquis de Beuvron était parti de Lorient le 21 juin 1768, à bord un jeune médecin naturaliste le Sr Munier alias Meunier qui devait passer à Madagascar.

Légion N°2

A l'Isle de France le 14 janvier 1769

Monseigneur

Le vaisseau *le Beuvron*, pour lequel on commençait à avoir de l'inquiétude, est à la fin arrivé dans ce port le 8 du mois. Ses relâches à l'île de Palme et au cap de Bonne-Espérance ont considérablement retardé son voyage.

Ce vaisseau, Monseigneur, nous a amené M. de Savornin, major de la légion, M. de Savornin, Cap., MM. de Bonnafoux, Lt, de Ravel, S.-Lt, deux volontaires, deux sergents, trois caporaux et dix soldats. Un onzième s'est noyé de propos délibéré pendant la traversée. Ces hommes ne sont pas beaux. Je vous supplie, Monseigneur, de donner vos ordres, qu'on ne nous envoie que des hommes propres à supporter les fatigues.

Les volontaires se multiplient. Je regarde cela comme un inconvénient fâcheux. Ils arrivent tous avec l'espérance d'obtenir très promptement des places d'officiers. Voyant qu'ils ont mal calculé, l'importunité et l'humeur se mettent de la partie. Ces deux ingrédients ne valent rien dans la composition d'un soldat.

L'île de Madagascar nous fait bien du mal. Les détachements, Monseigneur, du Fort Dauphin et de Foule Pointe ont perdu tout fraîchement quatre hommes de mortalité. J'ai envoyé chercher le reste de ce dernier détachement. Les nouvelles qui nous viennent de Foule Pointe marquent que tout le monde y est malade.

J'ai eu l'honneur, Monseigneur, de vous marquer par mes lettres précédentes, qu'on a négligé dans la légion la tenue et la subordination. Le dernier défaut ne m'embarrassera pas longtemps. J'ai à faire à des caractères doux et dociles. La tenue sera plus longtemps défectueuse.

L'officier est très pauvre. Il faut lui laisser porter ce qu'il a. Ce n'est qu'à mesure qu'il remplace une pièce d'habillement, qu'il sera obligé de suivre un modèle général, tant pour la façon que pour la qualité d'étoffe. Il s'y conforme d'autant plus volontiers qu'on a toujours la plus grande économie en vue et qu'on se tient aux étoffes qu'on trouve ici en tout temps.

Je ne me lasse pas, Monseigneur, de vous dire que la légion exerce et manœuvre infiniment mieux, que les circonstances le promettent. M. Thomé, Cap. aide major de la seconde division est à peu près le seul mobile de ces mouvements. C'est un officier de grande distinction. Je serais l'homme du monde le plus injuste, si je ne faisais pas tout ce qui m'est possible pour vous le faire remarquer.

Les Noirs marrons deviennent si hardis, qu'ils s'établissent par troupes fort près de plusieurs habitations. J'ai fait partir à la sourdine¹ huit détachements pour donner la chasse à ces malheureux. La marche de ces détachements est bien combinée. J'espère qu'on amènera ou qu'on tuera quelques marrons. Si je me trompe, Monseigneur, il me semble que je n'ai pas moins bien fait. Les marrons seront obligés de se tenir à l'écart ; les habitants voient qu'on est touché de leur inquiétude et que les troupes sont prêtes à les soulager. Enfin l'officier et le soldat se donnent du mouvement et apprennent à connaître l'île.

M. de St Césaire, major de la légion, détaché à l'île de Bourbon, est arrivé ici, il y a quelques jours, pour soumettre à l'examen de M. le baron de St Mart les comptes et détails dont il est chargé. Il me prie, Monseigneur, de vous présenter ces mémoires ci-joints. M. de St Césaire a la renommée d'être un très bon major. Quelques conversations que j'ai eues avec lui, me persuadent que cette renommée est bien méritée.

Je suis avec respect,

¹ A la sourdine. On dit déloger à la sourdine \ faire une chose à la sourdine, pour dire, secrètement. (*L'art de bien parler français ...*, 1735, Nicolas de La Touche)

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Steinauer

Au Port Louis Isle de France,

Ce 14 janvier 1769

* * *